

FRANCE.

Message du Maréchal-Président de la République à l'Assemblée nationale.

(Séance du 2 décembre 1871.)

« Messieurs,
« Au moment où vous allez reprendre vos travaux, le gouvernement a le devoir de vous exposer la situation générale du pays, et je vous dois ainsi la manifestation loyale de mes propres sentiments.

« Je me suis efforcé pendant votre absence de remplir scrupuleusement la double mission qui m'était assignée : l'affermissement de la paix et le maintien de l'ordre.

« Aucune complication étrangère ne vient, en ce moment, entraver l'œuvre de réorganisation à laquelle nous sommes dévoués. Mais gouverner n'est à négliger aucune occasion d'affaiblir, par ses paroles comme par ses actes, la résolution de tenir fermement tous ses engagements et de respecter rigoureusement tous les traités.

« Cette politique que vous avez toujours approuvée, et dans laquelle nous avons persévéré, a rendu chaque jour plus confiants nos rapports avec les puissances étrangères. Achanges, les relations d'aujourd'hui de notre sincère désir d'entretenir avec tous les cabinets des relations pacifiques et amicales.

« A l'intérieur, la situation économique du pays s'est sensiblement améliorée.

« Au début de l'année dernière a succédé une récolte exceptionnelle ; et, grâce aux circonstances qui l'ont favorisée, grâce aux progrès soutenus de l'agriculture, la production agricole s'est élevée à un chiffre qui n'avait jamais été atteint.

« Cette abondance heureuse, dont nous remercions la Providence, ne pouvait manquer d'influer sur le développement des affaires et la prospérité générale du pays. Aussi l'activité industrielle qui, pendant le premier semestre, avait subi quelque ralentissement par suite de l'insuffisance de la récolte précédente, a repris depuis d'une manière sensible.

« Jamais le mouvement de nos exportations n'a été aussi considérable que dans le cours des quatre mois qui viennent d'écouler, et tout porte à penser que du point de vue des échanges, les résultats de 1873, les plus satisfaisants qui eussent été obtenus jusqu'ici, seront pour le moins égaux.

« L'activité imprimée aux travaux d'utilité publique viendra se combiner puissamment ce vaillant effort du travail national ; nous comptons également sur ce point pour assurer plus largement la rentrée de nos impôts.

« En s'occupant avec une vive sollicitude des finances publiques, et principalement des moyens de créer des ressources nécessaires pour mettre en équilibre les dépenses et les recettes du budget de 1875, le gouvernement s'est conformé à vos intentions et aux vœux du pays ; il a cherché, avant tout, à faire produire aux impôts existants tout ce qu'ils doivent donner.

« Des mesures destinées à compléter notre législation fiscale, et à prévenir, autant que possible, les fraudes de toute nature, seront présentées prochainement à l'approbation de l'Assemblée nationale. Notre situation financière nous aura d'ailleurs exposées dans un rapport spécial, et vous apprécierez en parfaite connaissance de cause si ces moyens pourront suffire à combler le déficit que la loi de finances du 5 août 1874 a laissé subsister.

« En parcourant quelques-uns de nos départements, j'ai vu partout s'affirmer, avec l'amour de l'ordre, avec le besoin de calme et de repos, le désir qu'une organisation, reconnue par vous indispensable, vienne donner au pouvoir issu de la loi du 20 novembre la force dont il a besoin pour remplir la mission que vous lui avez confiée.

« Incessamment agité par la propagation des plus pernicieuses doctrines, le pays vous demande, en effet, d'assurer la marche du gouvernement qui doit le protéger avec vous et de garantir, par des mesures de force prévoyante, durant la période de l'instabilité que vous avez promise à la France, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

« Sur ces questions si graves que vous allez prochainement aborder, l'attente, je l'espère, s'élèvera en part de responsabilité, et l'intervention du gouvernement ne vous fera pas défaut.

« Mais je tiens à vous dire, dès aujourd'hui, comment je comprends mes devoirs vis-à-vis de l'Assemblée et du pays.

« Je n'ai ni à vous proposer ni à vous demander un nouveau mandat ; je ne puis prétendre qu'une œuvre de défiance sociale et de répression nationale.

« J'appelle à moi pour l'aider à l'accomplir, sans aucun esprit d'exclusion, tous les hommes de bonne volonté, tous ceux dont les préférences personnelles s'élèvent devant les nécessités du présent et devant la cause sacrée de la patrie. Je désire ardemment que le concours d'aucun d'eux ne me fasse défaut. Je le réclame au nom de la France dont je n'ai en vue que le salut et la grandeur.

« Mais, dans tous les cas, rien ne me découragera dans l'accomplissement de ma tâche.

« Le 20 novembre 1873, dans l'intérêt de la paix, de l'ordre, de la sécurité publique, vous m'avez confié, par la loi, la tâche la plus délicate. Le même intérêt commande à présent de ne point déserter le poste où vous m'avez placé, et de l'occuper jusqu'au dernier jour avec une fermeté inébranlable et un respect scrupuleux des lois.

(Séance du 6 janvier.)

« Messieurs,

« L'heure est venue où vous allez aborder la grave question des lois constitutionnelles ; les travaux de votre commission sont prêts, et l'opinion publique comprendrait difficilement un nouveau retard. Désireux, comme je n'ai à aucun moment cessé de l'être, de voir promptement donner au pouvoir que j'exerce, en vertu de la loi du 20 novembre, ce complément nécessaire, je charge mon gouvernement de vous demander pour l'une de vos prochaines séances l'ordre du jour de la loi qui établit une seconde Chambre. C'est là, en effet, l'institution que paraissent le plus impérieusement réclamer les intérêts conservateurs, dont vous m'avez confié et dont je ne déserterais jamais la défense.

Séance du 26 juillet 1874.

« M. B. — Entre le chef Tahiti à Teponohia, cultivateur, descendu à l'île, agissant en son propre nom ;
« Et Tahiti à Matemoa, L. propriétaire et cultivateur, descendu à l'île, agissant en son nom et au nom des associés de sa femme, idem.

Attendu que l'appel intervenu par le chef Tahiti à Teponohia n'a été que le 11 juin 1874 ; c'est-à-dire sept mois et vingt-huit jours après le décès du conseil du district ;

Que, conformément à l'article 3 de la loi du 23 mars 1860, cet appel n'est pas recevable ;

Attendu que, d'un autre côté, les parties ne se présentent ni personnellement ;

Stant en l'absence, après en avoir délibéré conformément à la loi, sans la participation de son président, déclare l'appel non recevable pour ne pas avoir été interjeté dans le délai voulu par la loi ; maintient la décision du conseil du district de Teponohia en date du 27 octobre 1873, qui sera exécutée sans forme de jugement ; condamne l'appelant aux dépens ; et ordonne la radiation de l'acte.

PARTIE NON OFFICIELLE

Départ du Courrier.

La maille pour l'Europe et les deux Amériques partira le 6 avril prochain à bord du *Nouveau*.

Les sacs de la correspondance seront fermés la veille à 5 heures de l'après-midi.

Papete, le 26 mars 1875.

La goélette américaine *Margaret Crocard*, partie de notre port le 22 février dernier pour San Francisco, a chaviré en pleine mer, dans la nuit du lendemain 23, sous le coup d'une violente rafale du sud-est.

Le bâtiment avait à bord les officiers et matelots de l'*Airé Force*, échoué, comme on sait, le 7 janvier de cette année, sur le banc de Tokorua, dans les eaux des Gambier.

Au moment du sinistre, la plupart des marins reposaient sous tente ; quelques-uns d'entre eux se trouvaient à l'arrière de l'îlot pour après une lutte épuisante contre les obstacles ou même contre de malheureux compagnons qui s'accrochaient à leurs vêtements pour éviter le gouffre en cours. Par un hasard providentiel, une des embarcations de la goélette s'était posée sur le banc et comme elle flottait à proximité, les naufragés ont pu l'atteindre et s'y réfugier ; ils réussirent également à s'emparer de quatre vivres. La nuit était profonde : les débris seuls par instant projetaient leur lueur fugitive sur cette scène de désolation ; le tonnerre grondait, ajoutant à la terreur. Le navire surnageait encore, la quille en l'air, quand on l'a quitté.

Les survivants, au nombre de 14, se mirent à vœux à l'avenir. Ils n'avaient pour tout aliment que quelques oranges, épaves de la cargaison, ramassées sur les rocs, et qu'ils se distribuaient quotidiennement avec la plus grande parcimonie. Ils étaient depuis quatre jours dans cette situation critique, lorsque miraculeusement ils ont abordé à Matahiva, la inhabité, située à l'extrémité occidentale de l'archipel Taupou, à 157 milles de Tahiti.

Le 1^{er} mars, après 48 heures de repos, le capitaine de la *Margaret Crocard* et six hommes de son équipage reprirent la mer dans la même embarcation, se dirigeant sur Tahiti. Au deuxième jour de leur audacieux voyage, ils ont eu l'honneur d'être d'abord reconnus par la goélette *Jeune-Belle*, puis, après avoir recueilli les débris de l'*Airé Force* brossés sur l'île précitée, a conduit tout le monde à Anaa. De cette dernière localité, les naufragés ont été amenés à Papete par la goélette du Protectorat Mary, capitaine Hodgkins, arrivée ici le 22 du courant.

D'après le rapport du capitaine de l'*Airé Force*, la *Margaret Crocard* serait passée le 23, vers 8 heures du matin, à 17 ou 18 milles à l'ouest de Matahiva ; à minuit, au moment du naufrage, on estime qu'elle pouvait se trouver à 100 milles environ au N. E. 1/4 N. de cette île.

Dans ce naufrage d'une soudaineté foudroyante, sur les 22 marins provenant de l'*Airé Force*, 15 ont péri ; la goélette *Margaret Crocard*, de son côté, a perdu son 2^e maître et un voyageur, M. Osprey.

Voici la liste nominative des marins qui ont échappé au désastre :

1^{re} Équipe de la *Margaret Crocard* :

W. B. Godfrey, capitaine ;
Timothy Driscoll, 1^{er} maître ;
William Williams, cuisinier ;
James Fitzgerald, matelot ;
Adolf Fraser, «
Oscar Thompson, «
Henry Smith, «
(Le 2^e maître, John Eller, a péri.)

2^e Équipe de l'*Airé Force* :

William Crocard, capitaine ;
Charles Hey, 1^{er} lieutenant ;
Carl Hanson, matelot ;
Erick Wain, «
John Swenson, «
Francis J. Moeller, «
Robert Miller, «

MOUVEMENT COMMERCIAL
Du 15 au 23 mars 1875.

r-26/03/1875

-26/03/1875

Archives PF-M

Archives PF-Messenger-26/03/1875